

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-28

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre avril

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

**Excusées : Mme BLANC qui a donné pouvoir à Mme MAYOUSSIER
Mme PLISSONNIER**

Secrétaire de séance : M. REYNAUD

Date de Convocation : 28 mars 2024

OBJET : FONDATION CLARA : CONVENTION DE GESTION DES COLONIES DE CHATS LIBRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération DEL2023-19 en date du 6 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé une convention de gestion des colonies de chats libres avec la Fondation CLARA pour l'année 2023.

Il précise qu'une campagne de stérilisation s'est tenue courant 2023 et n'a permis de capturer et stériliser qu'un seul chat. Il convient donc de poursuivre cette action pour 2024.

Une nouvelle convention a été sollicitée auprès de la fondation CLARA. Le coût de ce service, pour l'année 2024, s'élève à 100 € par chat capturé mâle et 130 € par chat capturé femelle.

- Vu le projet de convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres proposé par la fondation CLARA pour l'année 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres entre le Fondation CLARA et la Commune de Servas, pour l'année 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférent permettant sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN



